



15ème législature

Question N° : 18773	De M. José Evrard (Non inscrit - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Économie et finances		Ministère attributaire > Culture
Rubrique > associations et fondations	Tête d'analyse > Financement public des associations	Analyse > Financement public des associations.
Question publiée au JO le : 16/04/2019 Réponse publiée au JO le : 15/10/2019 page : 8821 Date de changement d'attribution : 23/04/2019		

Texte de la question

M. José Evrard attire l'attention de M. le ministre de l'économie et des finances sur les événements survenus à la Sorbonne pour la représentation d'Eschyle « Les suppliantes ». La pièce de théâtre d'Eschyle n'a pu être jouée au motif que des comédiens portant des masques noirs, comme cela se faisait dans la tragédie antique, portaient atteinte aux populations d'origine africaine. La Sorbonne est un lieu protégé des intrusions de la police par un statut particulier « les franchises universitaires », statut qui fut obtenu par les étudiants en grève en 1229 pour se prémunir des intrusions des censeurs de l'époque. La milice privée qui s'est arrogée le droit d'interdire la représentation, avec le soutien du syndicat UNEF, est constituée d'associations, le CRAN (Conseil représentatif des associations noires), la Ligue de défense noire africaine, la Brigade anti-nérophobie, qui toutes reçoivent des aides publiques. N'y a-t-il pas un paradoxe à accorder des financements publics à des organismes dont l'exercice aboutit à porter atteinte à la liberté d'expression ? Au-delà de cet événement, n'est-il pas exagéré de donner l'argent de l'impôt, dans des proportions démesurées en regard de leurs adhérents, à des organismes dont l'action aboutit finalement à s'opposer aux valeurs traditionnelles et à la liberté d'expression ? Il lui demande ce qu'il compte mettre en place pour limiter et supprimer le financement public d'organismes dont l'utilité n'est pas démontrée.

Texte de la réponse

Le 27 mars dernier, dans un communiqué commun, la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation et le ministre de la culture ont exprimé leur stupéfaction que la pièce d'Eschyle « Les Suppliantes », mise en scène par Philippe Brunet, directeur de la compagnie de théâtre antique Démocodos, n'ait pu être jouée en Sorbonne le 25 mars. Un petit groupe d'individus hostiles, affirmant lutter contre le supposé « racialisme » de la mise en scène, a en effet physiquement empêché les comédiens d'entrer pour se préparer, tandis que le public lui-même était tenu dehors. Les ministres ont condamné fermement cette atteinte sans précédent à la liberté d'expression et de création dans l'espace universitaire, contraire à toutes les valeurs académiques et aux principes républicains. Ils ont également souligné que les accusations portées à l'encontre de cette pièce étaient incompréhensibles, « Les Suppliantes » étant une œuvre portant en son cœur la notion de dépassement des conflits. En ayant empêché cette pièce d'être jouée au nom d'une idéologie militante, ces perturbateurs ont fait le jeu de la discrimination et de l'exclusion qu'ils prétendaient combattre. Une nouvelle représentation des « Suppliantes » s'est déroulée le 23 mai dernier devant 700 personnes, dans le cadre privilégié du grand amphithéâtre Richelieu de la Sorbonne. Le ministre de la culture et la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation ont déclaré à cette occasion qu'ils approuvaient leur soutien au metteur en scène et aux acteurs et ont réaffirmé que la



liberté de création est un principe fondamental qui ne peut être remis en cause à des fins politiques.